

=

CAPN DES CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES

7 mai 2014

Rétablissez les deux mouvements annuels pour les conservateurs et les conservateurs généraux

Lors de la CAP de novembre 2013, les représentants des personnels vous avaient alertés sur les conséquences qu'aurait la suppression du second mouvement pour les conservateurs et les conservateurs généraux. A l'époque, 680 collègues conservateurs et conservateurs généraux avaient signé une pétition pour soutenir cette revendication. L'ADBU vous avait également alerté sur les conséquences de votre décision. L'examen des documents préparatoires à cette CAP confirme nos craintes :

- certains postes de direction vacants semblent ne pas devoir être pourvus et ceux qui vont se libérer aujourd'hui ne le seront pas avant un an ;
- les collègues en détachement ou en disponibilité qui souhaitaient réintégrer dans le cadre de la CAP et n'ont pas été classés, seront contraints d'attendre un an de plus ;
- ceux qui souhaitaient se rapprocher de leur famille ou rejoindre leur conjoint et qui n'y parviendront pas lors de cette CAP, devront également attendre un an de plus ;
- alors que de plus en plus d'établissements gèlent les postes vacants, les laisser se multiplier dans les bibliothèques, fait courir le risque qu'ils soient les premiers supprimés.

Cette décision a, par ailleurs, pour conséquence la suppression de la CAP du second semestre pour les conservateurs généraux, ce qui nous semble fort dommageable pour le paritarisme et le dialogue social.

L'administration nous avait affirmé qu'un seul mouvement susciterait plus de candidatures. Ce n'est pas le cas. En mai 2013, 122 agents avaient demandé leur mutation ou leur réintégration. 113 seulement se sont manifestés lors de cette CAP.

L'administration nous avait affirmé que la CAP de novembre suscitait peu de candidatures. Mais en novembre 2013, 115 agents ont candidaté, deux de plus qu'aujourd'hui !

Les intérim sur les postes d'encadrement vont se prolonger, incitant les directeurs, les présidents et le ministère à pourvoir les postes au « fil de l'eau », hors CAP, par la BIEP ou en gestion.

Les représentants des personnels à la CAP des conservateurs et conservateurs généraux, réunies le 7 mai 2014, tiennent à réaffirmer que la gestion du mouvement en CAP est une garantie d'égalité de traitement et de transparence. Nous, conservateurs et conservateurs généraux, demandons le rétablissement des deux mouvements annuels. Exceptionnellement, un seul mouvement pourrait avoir lieu les années d'élections professionnelles.